

2014/6201 - LYON-RIO - SOUTIEN INDIVIDUEL AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU - APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS DE PARRAINAGE DE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (LAURIE BERTHON ET TERESA NZOLA) (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Je vous rappelle que la Ville de Lyon a mis en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

Par leur excellence dans leur discipline respective, ces sportifs contribuent au rayonnement de la ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale.

Je vous rappelle que ces sportifs lyonnais sont aidés par la Ville de Lyon dès lors qu'ils préparent des échéances sportives d'importance. Le Ministère de la Santé et des Sports reconnaît annuellement la progression des champions en les inscrivant sur les listes dites de « haut niveau », après avis des fédérations.

Par délibérations des 23 septembre 2013 et 25 novembre 2013, vous avez approuvé l'attribution de subventions à 26 sportifs de haut niveau dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, la Ville de Lyon s'engageant, dans le cadre de conventions de parrainage, à les financer en fonction de leur classement dans les catégories suivantes :

- Catégorie A = sportifs appartenant déjà à un collectif France et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe.

- Catégorie B = sportifs appartenant à un Collectif France ou Espoir.

- Catégorie C = jeunes sportifs ayant obtenu des résultats significatifs et appartenant au moins à la liste « Espoir » des sportifs de haut niveau du Ministère de la Santé et des Sports.

Dont les montants sont les suivants :

- catégorie A : 4 000 €
- catégorie B : 1 500 €
- catégorie C : 750 €.

Je souhaite que la Ville de Lyon intègre dans cette liste deux autres sportives de haut niveau :

- Laurie Berthon (Vélo Club Vaulx-en-Velin), championne de France Elite de Cyclisme sur piste 2013 (scratch et omnium), 4<sup>e</sup> aux Championnats du Monde Elite 2013 du scratch et 11<sup>e</sup> de l'omnium ;

- Teresa Nzola (Entente Sud Lyonnais), championne de France 2013 de triple saut ;

sélectionnables pour les Jeux Olympiques de Rio 2016 et classées en catégorie A.

Pour ces deux sportives dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, une convention de parrainage fixera les droits, les devoirs de chacun et précisera le montant de l'aide. »

Vu les délibérations des 23 septembre 2013 et 25 novembre 2013 ;

Vu lesdites conventions de parrainage ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

### **DELIBERE**

1- Deux subventions de 4 000 € sont allouées respectivement à Laurie Berthon et à l'Association « Vélo Club Vaulx-en-Velin » dont elle est sociétaire et à Teresa Nzola et à l'Association « Entente Sud Lyonnais » à laquelle elle est licenciée.

2- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon, le Club « Vélo Club Vaulx-en-Velin », Melle Laurie Berthon, le Club «Entente Sud Lyonnais Pierre-Bénite » et Mme Teresa Nzola, sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Le montant de ces subventions sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2014, ligne de crédit 42016, article 6574, fonction 40, programme « SP CLUBS », opération « SPELITE ».

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD